

Chers voisins,

des habitants de Villiers-en-Désœuvre, de Bueil et de Breuilpont sont actuellement mobilisés contre un projet d'implantation d'une unité de méthanisation agricole sur le hameau de Chanu, tout près des premières habitations de Chanu, de l'Usine Valéo, du Collège Lucie Aubrac et de la Maison de Retraite de Bueil.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable entre les promoteurs et les riverains directement concernés comme le préconisent pourtant les autorités préfectorales et encore très récemment, le Sénat. Ont été publiées quelques lignes dans le compte-rendu du Conseil Municipal de Villiers-en-Désœuvre du 29 novembre 2021 relayé sur le site de la Mairie en date du 29 janvier 2022, avec publication d'un rectificatif en date du 4 février concernant la présence de lactosérum dans les intrants prévus. Les riverains ont été aussi prévenus par une courte page informative dans le dernier Bulletin Municipal de ladite commune, émanant d'un des promoteurs du projet - qui est d'ailleurs l'un des membres du Conseil Municipal - et présentant forcément ce projet de façon très vague mais aussi très positive.

Or, la méthanisation n'est pas une activité sans risques et c'est pour cela que des habitants se sont réunis en collectif, puis en association et ont multiplié les actions de sensibilisation car nous ne saurions accepter que le territoire sur lequel nous avons décidé de vivre soit le lieu d'une quelconque expérimentation confiée à des personnes dont le métier a été jusqu'à présent tout autre : d'où la création d'une page Facebook (278 membres à ce jour), d'une pétition en ligne (873 signatures à ce jour), la distribution de flyers, l'organisation de réunions d'informations, les demandes d'audiences, les contacts pris auprès d'associations comme celle du Professeur Chateigner de l'Université de Caen qui nous a notamment alertés sur les risques liés à la taille de cette unité de production de gaz, la création de l'Association CVSVVE avec la première AG le mercredi 23 mars 2022, l'interpellation faite au Conseil Municipal du jeudi 24 mars 2022...

Nous nous adressons donc aujourd'hui à vous, chers voisins, pour insister sur trois points qui nous semblent majeurs : en effet, alors que le choix de la parcelle ZE29 peut sembler raisonnable car à plus de 500 m de Chanu et à plus d'un kilomètre de Bueil et de Breuilpont, il s'avère que ce triangle ne pouvait pas être plus mal choisi !

Tout d'abord, la parcelle s'inscrit dans un ensemble plus vaste qui correspond à une zone historique qui remonte aux Templiers - avec Commanderie du XIIème siècle, chapelle, moulins et lavoirs classés ou répertoriés - et à un circuit de promenade, le Sentier de Découvertes du Plateau de Chanu - lui aussi classé (Bergerie Nationale de Rambouillet, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure...) - jusqu'à Breuilpont et Bueil dont les sentiers de randonnée sont valorisés et soutenus par le Département de l'Eure dans le cadre du développement de l'attraction touristique de notre territoire. Sans oublier la zone de fouilles qui a permis la découverte de sépultures franques.

D'autre part, l'emplacement choisi, soit la parcelle ZE29, se trouve sur les versants de la Vallée de l'Eure. Comme vous le savez, la commune de Breuilpont est inondable. Le fait que la parcelle ZE29 soit artificialisée pour permettre une activité humaine industrielle doit faire l'objet d'une étude d'impact sur la gravité et sur la rapidité de la montée des eaux de l'Eure comme de ses bras secondaires et des étangs de Lorey. A noter que la topologie du site se prête déjà naturellement à un ruissellement visible des chemins de terre à la perpendicularité du lit de l'Eure pour un simple épisode pluvieux. A ce jour, malgré nos très nombreux mails adressés aux promoteurs du projet, nous n'avons pu avoir accès à aucune étude de dangers.

Enfin, nous vous alertons sur le trafic accru de tracteurs et de camions sans que les habitants ne puissent d'ailleurs avoir accès à des données fiables, les promoteurs du projet nous faisant croire qu'il s'agira de « quelques camions » alors qu'il est évident que les distances à parcourir entre les différentes exploitations, que la volonté de rendre rentable l'unité de production et d'attirer à long terme de nouveaux partenaires producteurs de plus d'intrants et que le choix de ce triangle auront forcément des conséquences sur l'état de la voirie dont on ne sait pas encore qui prendra en charge les frais de remise en état et sur la nature des chemins agricoles à proximité immédiate de l'unité qui seront forcément convertis en axes destinés à la pratique industrielle et ce, à l'encontre de ce que défend le code de la ruralité. Imaginez ce qui se produira le jour où les huit promoteurs revendront leur unité à Engie ou à tout autre distributeur d'énergie !!!

Nous vous invitons, chers voisins, à nous rejoindre sur notre page Facebook qui accueillera vos questions et remarques : [https://www.facebook.com/groups/1139386786816376/?multi\\_permalink=1155451855209869&notif\\_id=1648316131587209&notif\\_t=feedback\\_reaction\\_generic&ref=notif](https://www.facebook.com/groups/1139386786816376/?multi_permalink=1155451855209869&notif_id=1648316131587209&notif_t=feedback_reaction_generic&ref=notif)

Nous vous invitons à signer la pétition : <https://www.change.org/p/non-au-projet-de-m%C3%A9thanisation-%C3%A0-villiers-en-d%C3%A9soeuvre>

Nous vous invitons à suivre l'actualité de la mobilisation sur notre site : <https://www.methaniseur.org/>

Transcription de l'Interpellation au Conseil Municipal du 24 mars 2022 :

« Nous intervenons, Monsieur le Maire, à la demande des 873 pétitionnaires qui disent NON à la méthanisation à Chanu et des membres du COMITE DE VIGILANCE ET DE SAUVEGARDE DES VILLAGES DE LA VALLEE DE L'EURE. Vous savez

qu'ils sont très inquiets. Nous intervenons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour obtenir enfin des réponses aux questions que nous nous posons depuis des semaines.

En voici l'énoncé :

D'ores et déjà Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer une copie du dossier de demande du permis de construire ?

Les pollutions olfactives étant l'un des motifs premiers d'inquiétude, une mesure olfactive de l'air a-t-elle été déjà réalisée par vos soins comme le préconisent les autorités préfectorales ?

Pourquoi avoir choisi un site historique dédié à la promenade, aux randonnées équestres et à la chasse pour installer une usine de méthanisation sur cinq hectares ? L'usine de méthanisation étant prévue en plein milieu d'une zone de chasse, sur quel rayon autour du site l'interdiction de chasser est-elle prévue ?

A Chanu, les routes et chemins sont implantés au ras des maisons. Les passages des tracteurs et camions sur des sols calcaires et argileux, vers l'usine de méthanisation, vont provoquer des affaissements de terrains qui impacteront forcément les fondations des maisons. Le Conseil Municipal a-t-il pris en compte ce risque et ces nuisances ? Qui les prendra en charge ?

De même, l'augmentation de la circulation en regard de l'étroitesse des trottoirs de la rue de la Commanderie mettra en danger permanent la vie des piétons, des cyclistes et de nos enfants en particulier. Le Conseil Municipal est-il prêt à en assumer la responsabilité ?

Comment les promoteurs du projet de méthanisation peuvent-ils vanter les mérites d'une installation de ce type sur un site, dont l'utilité publique et l'agrément sont reconnus alors même qu'en l'état actuel de nos connaissances, il n'est guère possible d'en évaluer les risques avec certitude et que personne ne sait si une solution permettra de remédier aux périls qui en résulteront en ce qui concerne les sols, les eaux de ruissellement et les nappes ?

Comment serait-il possible d'autoriser la construction d'une installation de méthanisation pérenne alors que personne ne sait avec certitude si les avantages financiers à court terme recherchés par ces agriculteurs pourront être conciliés avec les enjeux du long terme qui concernent l'économie, la pérennité des sols dédiés aux cultures alimentaires et alors même que nous savons que des catastrophes en sont déjà résultées ?

Le projet est porté par 8 actionnaires. Ce nombre important d'associés est rare dans ce type de projet et suscite de l'inquiétude quant à la pérennité de l'entreprise. En cas de fermeture de l'usine de méthanisation, le Conseil Municipal a-t-il prévu de prendre en charge l'entretien du site et de s'occuper d'une éventuelle poursuite de l'activité ?

Les unités de méthanisation engendrent invariablement une décote des valeurs des habitations riveraines pouvant aller jusqu'à 20 %, du fait de la laideur des installations, des risques chimiques, ATEX, et de ceux engendrés par le digestat, du ballet des camions transportant les déchets organiques, des nuisances olfactives et de la détérioration de l'environnement en général. Des indemnisations sont-elles prévues ?

La durée de vie des unités de méthanisation est de l'ordre d'une vingtaine d'années ; qu'advient-il du site après ? Qui assurera le démantèlement des installations ? Quelles garanties pourront être apportées à cet égard ?

Monsieur le Maire, ces questions concernent l'ensemble des riverains ; elles devaient donc être énoncées en votre présence. Nous croyons être en droit de vous demander d'y répondre. »



réunion. Rejoignez-nous !

L'enjeu nous est commun ; c'est notre cadre de vie et celui de nos enfants. Rendez-vous sur notre site et notre Page Fb avant la prochaine